Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1976)

Rubrik: Chili

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mettant ainsi de répondre à un nombre croissant de demandes de recherches (cf. p. 33 du présent Rapport).

A l'occasion de leurs visites, les délégués ont également distribué, en cas d'urgence, quelques secours aux réfugiés. En effet, selon le dispositif prévu par l'accord conclu en 1975 entre les autorités thaïlandaises et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, c'est à ce dernier qu'incombe l'assistance matérielle aux réfugiés. Le Bureau Indochine, toutefois, a remis une nouvelle somme de 300 000 francs suisses à la Croix-Rouge thaïlandaise, afin de lui permettre de poursuivre l'opération d'assistance médicale d'appoint commencée l'année précédente en faveur des réfugiés.

Enfin, le CICR a obtenu des autorités thaïlandaises de visiter les postes de police frontaliers où sont détenus des réfugiés pour entrée illégale en Thaïlande. Une fois leur peine purgée, ces derniers sont transférés dans un camp de réfugiés.

Laos

Jusqu'en mai 1976, la délégation de la Croix-Rouge internationale au Laos était dirigée par un délégué du CICR résidant à Vientiane. Par la suite, cette délégation a été reprise par le chef de la délégation à Hanoï, qui se rend régulièrement à Vientiane pour garder le contact avec les autorités et les responsables de la Croix-Rouge laotienne. En effet, le Bureau Indochine a fourni des secours — notamment des trousses de premiers secours, des bicyclettes, des ustensiles de cuisine et des vêtements—à la Société nationale, afin de lui permettre de participer à certaines actions dans le cadre de programme d'assistance mis sur pied par le ministère de la Santé.



Chili

La délégation du CICR au Chili a poursuivi, au cours de l'année 1976, ses activités de protection et d'assistance, commencées à la suite des événements du 11 septembre 1973.

Pendant cette période, elle a compté un effectif de six délégués, dont un médecin, et de sept employés recrutés sur place; elle a poursuivi son action dans les mêmes domaines que l'année précédente, à savoir la visite des lieux de détention, l'assistance aux détenus et à leurs familles et l'Agence Centrale de Recherches.

Visites de lieux de détention

Le CICR ayant accès à tous les lieux de détention officiels, les délégués ont poursuivi leurs visites aux camps de détenus en vertu de l'état de siège et aux prisons civiles du pays. En outre, ils ont visité régulièrement un lieu de détention dépendant d'un organisme de sécurité. A partir du mois de septembre, les visites

à ce dernier lieu se sont déroulées dans des conditions normales, c'est-à-dire avec l'entretien sans témoin. Un centre dépendant également de ce même organisme de sécurité a été visité à une occasion; toutefois, les délégués n'y ont rencontré aucun détenu. Enfin, plusieurs visites ont été réalisées dans des établissements militaires.

Au cours de ces douze mois, les délégués ont effectué un total de 223 visites dans environ 70 lieux de détention, où ils ont rencontré entre 3 500 (début 1976) et 500 détenus (fin 1976). Ce nombre inclut les détenus en vertu de l'état de siège, les prévenus (« procesados ») et les condamnés. L'importante diminution du nombre de détenus intervenue en cours d'année est due à de nombreuses libérations, dans le pays même, de personnes à la disposition du ministère de la Justice, à des expulsions et à la libération, au mois de novembre 1976, de la grande majorité des détenus en vertu de l'état de siège.

Comme de coutume, chaque visite effectuée a fait l'objet d'un rapport de visite adressé aux autorités compétentes. Des démarches régulières ont été entreprises, après les visites, au sujet des conditions de détention observées, de divers problèmes relatifs à la situation juridique des détenus, de mauvais traitement allégués et de l'accélération des procès.

D'autre part, le CICR a continué, comme en 1975, à s'intéresser aux deux programmes de libération. Il a enregistré la volonté des personnes touchées par le programme visant à libérer les détenus en vertu de l'état de siège, à condition qu'ils acceptent de quitter le pays.

La délégation est également intervenue dans le programme de libération des personnes condamnées. Elle a maintenu des contacts entre les lieux de détention et les institutions chargées d'organiser les départs. En outre, elle a effectué plusieurs démarches concernant le refus opposé par le ministère de la Justice à certaines demandes d'expulsion présentées par des condamnés.

Assistance aux détenus et à leurs familles

La distribution de secours aux détenus et le programme d'assistance à leurs familles se sont poursuivis dans l'ensemble du pays, grâce aux dons en nature reçus de diverses sources.

Les Sociétés nationales suivantes ont contribué à ces programmes:

Allemagne (RDA)

227 kg de médicaments et
2 780 pièces de vêtements
Australie

657 kg de médicaments
Pologne

1 320 couvertures de laine et

900 kg de médicaments

URSS 2 000 paquets individuels contenant

vêtements couvertures, articles de toilette

et aliments (10,08 tonnes)

La Suisse a fourni une aide alimentaire pour une valeur de 85 000 francs suisses, consistant en 100 tonnes de farine de blé, alors que le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire de sa Société nationale, a offert 200 tonnes de haricots blancs. La CEE a également fourni une aide alimentaire consistant en 300 tonnes de riz, 300 tonnes de lait écrémé en poudre et 500 tonnes de farine de blé, représentant une valeur totale de 1 895 000 francs suisses. A la fin de l'année, une partie de cette aide, arrivée au Chili en novembre 1976, était encore stockée dans l'entrepôt de la délégation du CICR à Santiago pour être distribuée au cours de l'année 1977.

La distribution de secours aux *détenus* a continué dans tous les lieux de détention visités, prisons civiles et camps de détention. Des secours (aliments, vêtements et articles de toilette et de nettoyage), représentant une valeur globale de plus de 51 500 francs suisses, ont été aussi remis directement aux détenus par les délégués.

La délégation a également maintenu un important programme d'aide aux *familles des détenus* et procédé à des distributions d'aliments de base. Cette aide s'est révélée très précieuse, la situation économique de la grande majorité des familles touchées par la détention d'un ou de plusieurs de leurs membres étant restée précaire.

Pendant le premier semestre, le CICR a ainsi aidé plus de 1 790 familles, soit environ 9 000 personnes. Au cours du second semestre, le programme s'est maintenu à un niveau presque semblable. Le nombre des bénéficiaires a été de 1 425 familles, soit environ 7 200 personnes, ce qui a permis d'augmenter quelque peu les quantités distribuées par famille. Le nombre de centres de distribution, répartis dans le pays et gérés par les sections locales de la Croix-Rouge chilienne ou par les Eglises, a diminué progressivement, pour des raisons d'organisation, de 43 au début de l'année à 28 en fin d'année.

La valeur des secours distribués en 1976 aux familles des détenus a atteint 980 000 francs suisses.

En outre, des marchandises (couvertures, vêtements, lait en poudre, médicaments), représentant une valeur d'environ 317 000 francs suisses, ont été remises par le CICR à diverses organisations et institutions privées, dont «Caritas Chile», la Congrégation Salésienne, la «Vicaría de la Solidaridad» et la Croix-Rouge chilienne.

Activités de recherches

Le bureau de l'Agence du CICR à Santiago a poursuivi son important travail dans l'enregistrement des informations relatives aux détenus, dans la transmission de messages familiaux, l'établissement de titres de voyage, le traitement de cas particuliers et de demandes venant de l'étranger, etc. Elle a également continué ses effort dans le domaine de la recherche des personnes disparues, dont la délégation a régulièrement soumis des listes aux autorités compétentes et à l'Organisme National de Sécurité.

Quelque 15 personnes ont été reçues chaque jour par le bureau de l'Agence.

Contacts de la délégation

Dans le cadre de ses activités, la délégation a maintenu des contacts permanents avec les autorités chiliennes et avec diverses organisations actives dans le domaine humanitaire. Une collaboration particulièrement étroite s'est poursuivie avec le Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes (CIME), la « Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas» (FASIC), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), Caritas et la Croix-Rouge chilienne.

Voyage présidentiel

Le Président du CICR, M. Alexandre Hay, accompagné du délégué général du CICR pour l'Amérique latine, a effectué un voyage au Chili au mois de décembre 1976. Il a été reçu par le Président de la République, le Général Augusto Pinochet, ainsi que par les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice.

Ces conversations ont permis à M. Hay d'exprimer aux autorités chiliennes l'appréciation du CICR pour les facilités accordées à ses délégués depuis septembre 1973 et de faire le bilan du travail réalisé par la délégation du CICR dans ce pays. Il a également exposé les objectifs pour l'année à venir et a souligné sa préoccupation devant les problèmes humanitaires qui continuent à se poser, en particulier les disparitions et le traitement réservé à certains détenus. Deux listes de disparus, représentant environ 1 000 noms, ont été remises personnellement par le président du CICR au Général Pinochet.

Compte tenu de la diminution importante du nombre de détenus par rapport au début de l'année 1976, le CICR a décidé de modifier son dispositif sur le terrain. Dès janvier 1977, l'action de protection et d'assistance au Chili passera sous le contrôle de la délégation régionale du CICR pour le Cône sud, dont le siège est à Buenos Aires. Cette décision ne signifie cependant pas un retrait du CICR; en effet, une délégation réduite restera à Santiago, afin de s'occuper des problèmes humanitaires qui se posent encore.

Contributions reçues

Plusieurs gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont contribué aux frais de l'action du CICR au Chili par des dons en espèces, dont l'état au 31 décembre 1976 apparaît au tableau p. 64 du présent Rapport.

Chypre

Durant l'année 1976, soit deux ans après la guerre qui a déchiré cette île, le CICR était toujours présent à Chypre. Sa délégation comprenait trois délégués.

Rappelons que, depuis août 1974, l'île est divisée en deux secteurs, l'un, au sud, sous contrôle cypriote-grec, l'autre, au nord, sous contrôle cypriote-turc, et séparés par une Ligne Verte.

Les délégués du CICR ont assuré une assistance à quelques milliers de Cypriotes-grecs résidant au nord et, à cet effet, maintenu un contact régulier tant avec ces derniers qu'avec les autorités cypriotes-turques et turques. Ils ont assuré de plus